



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
28 juin 2019  
Français  
Original : anglais

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-neuvième session

3-28 juin 2019

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-neuvième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Jun Yamada (Japon)

#### Additif

### Questions relatives au programme : projet de budget- programme pour l'exercice 2020

[Point 3 a)]

#### Programme 14

#### Égalité des sexes et autonomisation des femmes

1. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 12 juin 2019, le Comité a examiné le programme 14 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes) du projet de plan-programme pour 2020 et les informations sur l'exécution du programme en 2018 [A/74/6 (Sect.17)]. Il était saisi également d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux parue dans le document portant la cote [E/AC.51/2019/CRP.1/Rev.2](#).

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

#### Débat

3. Les délégations ont salué le travail accompli par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et ont noté la contribution importante du programme à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il a été fait valoir que les questions de genre étaient transversales et concernaient toutes les entités du système des Nations Unies.

4. Une délégation s'est félicitée qu'il ait été fait référence à la manifestation qui avait eu lieu à Santiago, pendant laquelle des femmes avaient défilé pacifiquement



pour défendre les droits des femmes en matière de procréation et pour réclamer que les auteurs de violences fondées sur le genre soient plus sévèrement sanctionnés.

5. Les diverses contributions qu'a apportées ONU-Femmes au niveau local, notamment en Éthiopie et plus largement en Afrique, ainsi qu'au Chili, en donnant aux organisations de la société civiles davantage de moyens de promouvoir l'égalité des sexes dans le monde entier ont été mises en lumière. Une délégation a noté les excellentes relations de travail entretenues avec ONU-Femmes depuis l'ouverture de son bureau à Buenos Aires et a souligné l'importance que revêtaient des programmes tels que l'Initiative Spotlight pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et le programme « Win-Win » pour l'émancipation économique des femmes. Se référant à un projet de loi contre les violences sexuelles adopté en avril 2019, une délégation a remercié ONU-Femmes de l'appui qu'elle avait apporté au niveau gouvernemental. Une autre délégation a salué le travail accompli par ONU-Femmes en coopération avec le secteur privé.

6. Une délégation a relevé que 2020 marquerait le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Bien que de nombreux progrès aient été accomplis, aucun pays n'était encore parvenu à une pleine égalité entre les sexes et beaucoup restait à faire. Il a été noté que les importants efforts déployés mettaient du temps à porter leurs fruits. Une délégation a rappelé que l'Afrique était le continent qui comptait le plus faible nombre de filles scolarisées et que des pratiques telles le repassage des seins et les mutilations génitales féminines perduraient dans tout le continent. Plusieurs délégations ont souligné que l'ONU devait redoubler d'efforts pour obtenir des résultats concrets sur le terrain.

7. Une délégation a souligné combien elle était attachée au programme pour ce qui était de la promotion de la dignité des femmes et de leur émancipation économique ainsi que de la prévention de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Il a été indiqué qu'ONU-Femmes devrait se concentrer sur ces activités essentielles en vue d'aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable.

8. Une délégation a déclaré combien elle estimait que le travail accompli par ONU-Femmes en coopération avec de multiples institutions et acteurs pour s'attaquer aux normes sociales sous-jacentes qui entravaient la lutte contre la violence à l'égard des femmes était important, soulignant que la participation de la collectivité, notamment des écoles et des jeunes, pouvait entraîner des changements plus durables.

9. Il a été souligné que les droits des femmes et des filles étaient fondamentaux et concernaient tout le monde. Une délégation a estimé qu'il était essentiel de tirer parti de tout le potentiel des femmes pour parvenir à une croissance économique et sociale maximale.

10. Des précisions ont été demandées concernant l'absence d'études réalisées sur l'ampleur des contributions des femmes. Une délégation a indiqué qu'une manière de faire mieux comprendre l'importance de l'égalité des sexes était de mettre en lumière le rôle et la contribution des femmes dans les affaires économiques et sociales. Une autre délégation s'est félicitée que l'ONU était parvenue à la parité des sexes au sein de son équipe dirigeante.

11. En ce qui concerne les orientations générales, il a été estimé que le lien avec tous les objectifs de développement durable était inexact dans la mesure où seul l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) relevait de la compétence d'ONU-Femmes. Il a également été estimé que lien établi avec la Charte des Nations Unies semblait artificiel. Des opinions divergentes ont été exprimées concernant les liens établis avec les objectifs de développement durable : une délégation était d'avis que, compte tenu de la nature transversale de l'objectif 5, celui-ci contribuait à la réalisation de tous les autres objectifs et une autre délégation a déclaré qu'ONU-Femmes pouvait contribuer à la réalisation d'autres objectifs que l'objectif 5. La même délégation a constaté avec préoccupation que les paragraphes 17.5 à 17.10, dans la partie Contexte actuel, et l'objectif énoncé au paragraphe 17.23 n'étaient pas directement liés aux activités d'ONU-Femmes.

12. Concernant les informations relatives à la coopération avec d'autres entités figurant au paragraphe 17.17, dans la partie Stratégie pour 2020 et facteurs externes, il a été indiqué qu'ONU-Femmes devrait faire un état récapitulatif précis de la manière dont elle coopère avec d'autres entités. Cela étant, il a été noté que les informations relatives à la coordination étaient aussi lacunaires dans les projets de plan-programme d'autres entités.

13. Il a été rappelé qu'ONU-Femmes ne devait mener des activités au niveau national, y compris en coopération avec la société civile (comme indiqué aux paragraphes 17.13 et 17.29), qu'à la demande d'États Membres.

14. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques), il a été noté que si le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes avait été mentionné dans la partie Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020, il n'était fait aucune référence à l'appui intergouvernemental. Des précisions ont été demandées pour savoir si ONU-Femmes pourrait aborder cette question en 2020.

15. Une délégation a pris note du coup de projecteur sur certains des résultats obtenus en 2018, consacré aux débats sur les femmes rurales qu'avait tenus la Commission de la condition de la femme, et a indiqué qu'une plus grande place devrait être accordée à l'appui intergouvernemental dans les résultats escomptés pour 2020. Concernant le même coup de projecteur, une autre délégation a évoqué certaines conditions (régions reculées, souvent très pauvres ; main-d'œuvre non rémunérée et invisible ; stéréotypes patriarcaux) qui donnaient souvent lieu à de multiples formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles rurales, et a souligné qu'il était indispensable de permettre à ces femmes d'accéder à des fonctions de direction et de participer plus facilement à la vie politique et sociale pour mettre fin à la discrimination à leur égard dans tous les secteurs.

16. Une délégation a demandé pourquoi il n'y avait que deux sous-programmes, ce qui ne semblait pas suffisant pour traiter de manière précise un programme aussi vaste et général que celui consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

17. Concernant le sous-programme 2 (Politiques et programmes), une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que l'objectif qui figurait dans le document [A/71/6/Rev.1](#) (« redoubler d'efforts en vue d'éliminer la discrimination à l'égard

des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des sexes [...] ») avait été reformulé pour devenir « éliminer et prévenir toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles ». À cet égard, il a été demandé à ONU-Femmes de préciser les motifs de ce changement, notamment de la réduction notable de la portée du sous-programme.

18. Une question a été posée sur la signification du terme « organismes prestataires de services » employé au paragraphe 17.29.

19. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien au projet de plan-programme d'ONU-Femmes. Une délégation était d'avis que la présentation du programme était à améliorer, que le rapport était écrit dans des termes trop généraux et que peu de liens y avaient été fait avec la partie financière. Une autre délégation a appuyé sans réserve les changements de présentation proposés par le Secrétaire général.

20. Notant qu'il était fait référence au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, une délégation a rappelé que celui-ci n'avait pas été universellement approuvé, de nombreux États Membres ayant voté contre à l'Assemblée générale.

21. Se référant aux informations figurant au paragraphe 17.39 concernant les ressources devant être allouées au Conseil d'administration conformément à la résolution [64/289](#) et à l'annexe I de la résolution [48/162](#) de l'Assemblée générale, une délégation a demandé ce que le Secrétariat avait fait du solde inutilisé. La même délégation a demandé des précisions concernant l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages et la modification de la structure des effectifs. Plusieurs délégations ont répondu qu'il n'était pas du ressort du Comité de débattre des ressources.